Décembre 2023 - n°12

SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT AUSTREBERTHE & SAFFIMBEC

inf'eau

Le journal du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec

Le mot du Président

Jean-François Chemin

La lecture de notre journal va vous permettre de comprendre l'évolution des actions du SMBVAS depuis une vingtaine d'années. Pour cela, le syndicat s'est appuyé sur des contrats avec les services de l'Etat, permettant ainsi d'œuvrer ensemble en bénéficiant de subventions pour la mise en œuvre des actions.

Notre syndicat ne doit pas rester figé dans un environnement qui évolue. En effet, depuis sa création, le contexte territorial a évolué, les politiques tout comme les enjeux changent également. Si le syndicat a toujours la confiance des collectivités et institutions, il doit toujours faire preuve d'adaptation face à ces évolutions. La gestion du risque inondation demeure une démarche complexe, elle demande une approche globale et concertée. S'il s'agissait, avant, de construire des bassins pour atténuer les impacts des inondations, aujourd'hui, il faut et faudra savoir vivre avec les risques naturels. Nous le répétons souvent mais, malgré tous les aménagements réalisés, une zone inondable restera une zone à risque. Nous sommes passés du « lutter contre » au « vivre avec » les inondations.

Bonne lecture,

? *Qu'est-ce que le bassin versant ?*

Le bassin versant est l'ensemble des terrains où toute l'eau tombée rejoint la même rivière.

Sur notre territoire, chaque goutte de pluie descend vers l'Austreberthe, qui se jette ensuite dans la Seine.

AU SOMMAIRE

Focus sur ...

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Les métiers du SMBVAS

Directeur de la structure

L'actu

L'étude Restauration de la Continuité Écologique (RCE)

WANTED

Les amphibiens de nos mares

Crédit photo : SMBVAS

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Austreberthe et du Saffimbec :

- Créé en 2001 suite aux inondations catastrophiques de la décennie 90.
- Depuis 22 ans au service des 31 communes et EPCI de son territoire : création d'ouvrages de régulation des eaux de pluies, accompagnement des élus, des aménageurs du territoire et des agriculteurs dans la réduction du risque, sensibilisation des élus et du public à la gestion de crise et aux bons comportements face à l'inondation.
- Depuis 11 ans, agit pour préserver les zones humides et la qualité de la ressource en eau.

Focus sur ...

Le Plan d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Qu'est-ce qu'un PAPI ?

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a pour objectif de réduire les conséquences des inondations (débordements de cours d'eau, ruissellements et remontées de nappe) sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement, à l'échelle d'un territoire. C'est un programme, entre l'Etat et les collectivités, qui cadre les actions sur la gestion du risque inondation.

Peu de temps après sa création, le SMBVAS a pu développer sa politique de protection des biens et des personnes grâce au dispositif du PAPI mis en place par l'Etat. L'outil PAPI est un dispositif essentiel pour la structure afin de construire, développer les politiques actuelles et futures concernant les inondations.

Le premier PAPI (2004-2010) a été initié après les inondations catastrophiques des décennies 90-2000. Le SMBVAS s'est alors orienté vers une politique curative : c'est dans cet objectif que le PAPI a permis la création de 32 ouvrages de lutte contre les inondations. Le budget total de ce premier PAPI s'est élevé à 8 millions d'euros (dont 20% financés par le SMBVAS).

Le second PAPI (2012-2021) a été très diversifié en termes d'actions réalisées, malgré un budget total moins ambitieux (un peu moins de 3 millions d'euros). Avec lui, un changement de stratégie commence à émerger : nous passons de "lutte contre les inondations" à "apprendre à vivre avec les inondations". Les actions de sensibilisation, de pédagogie, d'informations visant à acquérir une connaissance du risque inondation partagée étaient les principales composantes. Ainsi, par exemple, la quasi-totalité des communes du SMBVAS sont couvertes par des Plans Communaux de Sauvegarde (document relais entre la prévention des risques et la gestion de crise). Le SMBVAS a également posé des repères de crue, fait réaliser des diagnostics sur les bâtis inondés pour définir des solutions pour mieux les protéger, etc...

Au delà de ces actions, les PAPI ont également permis le financement d'heures d'animation afin de pouvoir mener à bien les actions.

Repère de crue de Duclair
Source : SMBVAS

LE CHIFFRE A RETENIR :

5

Durant le dernier PAPI, 5 repères de crue ont été mis en place sur les communes de Limésy, Barentin, Pavilly et Duclair.

Un repère de crue ou de ruissellement est une marque historique indiquant le niveau atteint par les eaux lors d'une crue ou d'un épisode de ruissellement.

les métiers du smbvas

Julien Gouvazé - Directeur

Quel est ton rôle au syndicat ?
Je suis en charge de la direction du Syndicat. Cela consiste en la réalisation des compétences du SMBVAS selon la feuille de route des élus avec un budget alloué. Je suis responsable de l'équipe qui oeuvre quotidiennement pour la bonne réalisation des compétences.

Quelles sont tes missions au quotidien ?
Assurer la coordination de la collectivité implique d'être multi-tâches : ressources humaines, développement et maintien d'un réseau professionnel, relais des élus, veille météorologique...
Un des attraits de ce poste, c'est qu'il n'y a pas vraiment de journée type au Syndicat.

Et après ?
Le PAPI Rouen-Louviers-Austreberthe

Fort des expériences acquises avec les PAPI, le SMBVAS s'inscrit toujours dans cette logique de contractualisation de ce dispositif avec les services de l'Etat. Mais, la structure s'est associée avec la Métropole de Rouen, le Syndicat du Cailly-Aubette-Robec et la Communauté d'Agglomération Seine-Eure pour élaborer le prochain PAPI. Il s'agit du PAPI de Rouen-Louviers-Austreberthe, dit le PAPI RLA.

Le PAPI RLA donnera une feuille de route d'actions à mener sur les années 2024-2030 à travers 7 axes (voir schéma ci-dessous). D'un budget prévisionnel de 2 millions d'euros pour le SMBVAS, il va permettre de poursuivre et de renforcer les actions en cours.
Pour aller encore plus loin, des actions concernant la rivière et les zones humides sont proposées dans le cadre du PAPI RLA, avec **toujours comme finalité la réduction des conséquences des inondations**.

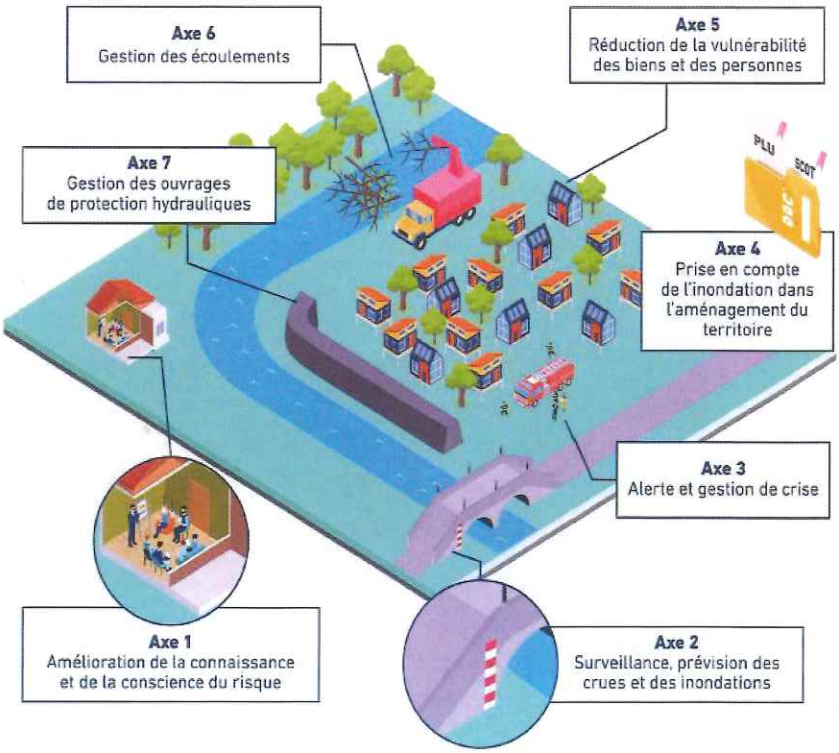

Source : MRN-Artelia, 2023

Si des tâches reviennent régulièrement, les journées sont souvent ponctuées d'événements inattendus où il faut savoir prendre la décision opportune. Enfin, il est important de savoir prendre de la hauteur pour mieux préparer l'avenir.

Un chiffre à retenir ?
600 000 m³ ! Depuis la fusion avec le Syndicat des rivières en 2022, c'est le volume total des bassins de régulation du SMBVAS ! Cela représente un volume cumulé de 500 piscines comme celle de Barentin. L'ensemble des ouvrages minimise l'impact des inondations. Cependant, il faut toujours rester vigilant ***car le risque zéro n'existe pas***.

l'actu du syndicat

Étude de la Restauration de la Continuité Écologique (RCE) de l'Austreberthe

Le passé industriel de la vallée de l'Austreberthe a laissé quelques vestiges d'ouvrages hydrauliques au sein même de la rivière, tels que des moulins, turbines et autres vannages. Aujourd'hui, tous à l'abandon ou presque, ils représentent pas moins de 42 ouvrages problématiques pour le transit sédimentaire de la rivière et/ou la migration piscicole des espèces comme le saumon, la truite de mer, l'anguille, la lamproie fluviatile, la truite fario, etc.
La compétence Gestion des Milieux Aquatiques du SMBVAS, lui impose de se pencher sur cette problématique majeure de la vallée afin d'optimiser le fonctionnement biologique de la rivière, et remonter les effectifs des populations de poissons. C'est également un enjeu important du plan d'actions du SAGE des 6 Vallées (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux).

C'est dans cet objectif, que le SMBVAS a lancé une première étude RCE sur la vallée de l'Austreberthe, en étudiant 6 ouvrages, dont le seuil du Paulu avec ses 3 mètres de hauteur de chute. Ce seuil, situé en aval du cours d'eau sur la commune de Saint-Paër, est à ce jour une priorité du Grenelle de l'Environnement.

Chute du Paulu - *Saint Paër*
Source : SMBVAS

C'est le cabinet SOGETI de Bois-Guillaume, qui est en charge de réaliser cette étude très spécifique, et qui a débuté la phase diagnostic en juin 2023.

Elle permettra d'analyser chaque situation et de proposer différents scénarii d'aménagement.

Les résultats de l'étude sont attendus dans le courant de l'année 2024.

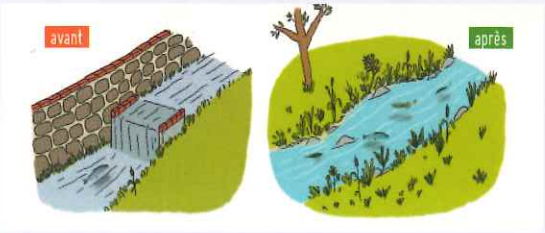

La RCE - *Source : SMBVAS*

Avis de recherche : les amphibiens de nos mares

Les amphibiens sont en voie de disparition.

Les deux amphibiens, à droite, sont particulièrement recherchés sur le territoire du fait de leur raréfaction.

Le premier, le **triton crêté**, aux allures de petits dragons, est le plus grand triton présent dans les mares de Normandie. Considéré comme commun au 20ème siècle, il est actuellement présent dans « moins de 5 % des mares diagnostiquées » selon les "Amphibiens de Normandie" de M. BARRIOZ.

Le second, l'**alyte accoucheur**, le plus petit des crapauds, se repère à son sifflement aigu et mélodieux les soirs d'été afin d'attirer les femelles. Très commun par le passé, il a connu une forte régression au 20ème siècle qui semble se poursuivre encore actuellement.

Ces amphibiens apprécient les réseaux de 5 à 6 mares (de quelques m² jusqu'à 750 m²) et les habitats terrestres composés de boisements, de haies et de talus plantés, à proximité des sites de reproduction.

A travers le programme « ***donnons vie aux mares*** » le SMBVAS propose de vous accompagner pour effectuer un diagnostic de l'état écologique des mares du territoire. En fonction des observations, des actions de gestion ou des travaux de restauration de la mare pourront être proposés et financés à hauteur de 90%.

Triton crêté - Source : URCPIE Normandie OBHeN

Alyte accoucheur - Source : URCPIE Normandie OBHeN

Bienvenue à Clara LA FERRARA

Chargée de mission SAGE des 6 Vallées

Suite à l'approbation du SAGE en février 2022, Clara a en charge l'animation du SAGE afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre des objectifs retenus, à savoir préserver l'eau, les milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique.

Contact : sage6vallees@smbvas.fr

et Christophe BASSOT !

Chargé de mission Agricole Erosion Ruissellement

Christophe assure le conseil technique auprès de la profession agricole du bassin versant afin que les problématiques ruissellement, érosion et qualité des eaux soient mieux prises en compte dans le monde rural. Il assure aussi le suivi des diagnostics et des travaux mares.

Contact : agricole@smbvas.fr

A vos agendas

samedi 1 juin *2024*

fête de la **nature** de l'*Austreberthe*

SMBVAS
213 ancienne route de Villers
76360 VILLERS-ECALLES
02 32 94 00 74
secretariat@smbvas.fr - www.smbvas.fr

Suivez notre actualité

Les activités du SMBVAS sont soutenues par :

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE *Liberté Égalité Fraternité* — eau seine NORMANDIE — RÉGION NORMANDIE — Cofinancé par l'Union européenne — SEINE-MARITIME LE DÉPARTEMENT

Participez à notre jeu concours !

D'après vous, à quoi correspond cette bouée, et où est-elle ?

Envoyez votre réponse, avec vos coordonnées avant le 29 février 2024, à : secretariat@smbvas.fr

Tirage au sort le 1er mars 2024, avec une surprise à la clef pour le gagnant.

Directeur de publication : Jean-François CHEMIN
Comité de rédaction : Equipe du SMBVAS
Crédit photo : SMBVAS - Icones par Flaticon